

Décision

Générale

colonial

Décision n° 829 décision n° 829 du 31 aout 1951

n° 829

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 août 1951

Numéro JO

n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro

1 octobre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Madagascar est accordé à M. Ramanana (Georges), peintre contractuel, dont le contrat arrivant à expiration est renouvelé pour une période d'égale durée. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Tamatave et une réquisition par voie ferrée Tamatave-Tananarive seront délivrées à l'intéresse qui appartient au groupe IV